

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Mal-être des forces de l'ordre Question au Gouvernement n° 3266

Texte de la question

## MAL-ÊTRE DES FORCES DE L'ORDRE

**M.** le président. La parole est à M. François Jolivet. (Vive discussion hors micro entre Mmes Danièle Obono et Sonia Krimi.) Mesdames, si vous avez une discussion à mener, vous sortez. Sinon, vous écoutez l'orateur, qui a seul la parole.

M. François Jolivet. Monsieur le ministre de l'intérieur, « la garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ». C'est le principe qu'a posé le législateur de 1789. Pour lui, sans sécurité, pas de libertés.

La force publique, aujourd'hui baptisée « forces de l'ordre » ou « forces de sécurité intérieure », rassemble des femmes et des hommes qui ont pour mission de rassurer, de protéger et de sauver. De tout temps, en tout lieu, sur tous les fronts, elles agissent.

Sur le front de l'ordre public, elles font face à des situations violentes. L'usage récent de mortiers d'artifice contre elles en témoigne. À la fin des manifestations, les actes violents deviennent récurrents.

Sur le front de la sécurité du quotidien, elles deviennent des cibles.

Sur le front social, elles sont le réceptacle de bien des malaises individuels ou collectifs. Par ailleurs, elles sont devenues les otages d'un magma médiatique et politique les jugeant et les condamnant, avant même l'ouverture d'enquête.

Si les dérives de quelques-uns ne sont pas contestables, cela ne doit pas jeter l'opprobre sur la très grande majorité d'entre eux. Cette majorité a besoin d'être rassurée et de retrouver le sens de sa mission et de sa vocation. Elle a besoin de votre soutien, monsieur le ministre, et de celui du Gouvernement.

Jérôme, Mathias, Alexis, Maggy, Pascal, Matthieu, Ludovic, Frédéric, Olivier, Marielle sont les prénoms, parmi d'autres, de policiers qui ont mis fin à leur vie.

Parce que le métier évolue beaucoup, la prise en compte du risque de suicide doit devenir un souci permanent de l'ensemble de la chaîne hiérarchique. Le suicide d'un membre des forces de l'ordre ne doit pas devenir une habitude sourde.

Monsieur le ministre, comment comptez-vous redonner un sens et une lisibilité à l'action des forces de l'ordre et prévenir le risque de suicide de celles et ceux qui nous protègent ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et sur guelques bancs des groupes UDI-I, LT et Agir ens.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Gérald Darmanin,** *ministre de l'intérieur.* Comme nombre de professions, les forces de l'ordre connaissent des difficultés. Mais certaines de ces difficultés, propres à leur métier, ont des conséquences très importantes sur leur vie personnelle et familiale, ce qui les amène souvent à s'interroger sur leur engagement et, parfois, dans des circonstances particulièrement dramatiques, à mettre fin à leurs jours.

Mes prédécesseurs, sous plusieurs gouvernements, ont essayé d'endiguer ce problème. Celui-ci est d'autant plus aigu que les cycles horaires des policiers et des gendarmes, la violence à laquelle ils sont confrontés, ainsi que les mutations, notamment à la sortie de l'école qui les envoient loin de leur famille, souvent jeune, accroissent le risque de dépression. Nous devons absolument apporter une réponse.

Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire. Parce que les blessures, les agressions et les attaques, qu'elles soient physiques ou verbales, sont l'une des raisons pour lesquelles les policiers et les gendarmes peuvent mettre fin à leurs jours, ils doivent pouvoir en parler à leur hiérarchie et au ministère de l'intérieur. C'est la raison pour laquelle un dispositif élaboré par mon prédécesseur sera instauré, après concertation avec les syndicats, dès le début du mois prochain ; il permettra aux policiers et aux gendarmes victimes de joindre, par téléphone ou par télédéclaration, à toute heure, une personne du ministère de l'intérieur afin de bénéficier d'un accompagnement bien plus individuel qu'il ne l'est aujourd'hui dans leurs difficultés personnelles ou professionnelles.

Vous l'avez dit, monsieur Jolivet, il nous faut, outre notre soutien, donner du sens à l'action des agents du service public qui sacrifient parfois leur vie pour nos concitoyens. Entre le policier et celui qui commet des actes contraires aux lois de la République, nous choisirons toujours le policier. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

## Données clés

Auteur : M. François Jolivet

Circonscription : Indre (1re circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3266

Rubrique: Police

Ministère interrogé : Intérieur Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 juillet 2020

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 juillet 2020